

# Journal de l'Industrie

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, sur bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, sur bureau du Journal, rue Carnot, 5. — A PARIS, 26, rue Feytaud, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est au vote dans les principales Librairies et Bibliothèques de Paris.

## L'INGÉNIEUR SOCIAL

Ce personnage au titre jusqu'alors inconnu nous arrive de Hollande. Sa fonction a été créée par un grand industriel de ce pays. Dire qu'un ingénieur social est inutile serait absurde. Assurer qu'il rendra les services que son créateur attend de lui, voilà qui est infiniment plus chanceux. Les ouvriers, parfois à tort, parfois aussi avec raison, se méfient de tout ce que leur offre le patronat.

Les socialistes sont des hommes très autoritaires, en constante contradiction avec eux-mêmes. Pour affranchir les ouvriers du patronat, ils prétendent en faire leurs esclaves. Ils ne veulent plus d'armée parce que l'organisation militariste et le commandement leur sont odieux. Cependant ils ont organisé militairement leur parti.

Les chefs exercent une autorité sans limite. La discipline est inflexible. Quand ces chefs ont dit : « Tu vas faire la grève. Tu ne travailleras pas en dehors de telles conditions ou de tel salaire », le travailleur doit obéir, alors même que cet ordre va contre ses intérêts, sa conscience, ses opinions professionnelles. Les socialistes condamnent le dogme pour les autres et l'érigent chez eux en système. Quoi de plus dangereux ? Si les chefs se trompent involontairement ou volontairement, s'ils se livrent à des expériences dangereuses pour le bonheur et le bien-être de la société entière, faudra-t-il donc que les ouvriers les suivent docilement, aveuglément ? Cette exécrable tyrannie est la tare et le danger de la propagande socialiste.

Les politiciens socialistes exercent une pression sur les ouvriers, soit par la violence, soit par l'intimidation, en présence des patrons désemparés. Ils ont trouvé dans le monde universitaire et dans le monde artiste des adeptes qui mettent la science, la pensée, l'éloquence au service de leur doctrine. Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. Rien n'est plus humain, mais il faut tâcher, si la raison fournit parfois des raisons qui sont mauvaises, que le cœur n'en engendré que de bonnes. L'humanité et la solidarité ne doivent pas s'en tenir à l'amour d'une seule classe, mais aller également à toutes. Har les uns pour mieux aimer les autres, voici qui n'est plus de la fraternité ni de l'égalité ! Bien que le sort d'un patron français soit loin d'être enviable à présent, je ne veux pas dire, ni que l'on me fasse dire, que les patrons sont plus intéressants que les ouvriers. Je considère toutefois, avec une inquiétude qui n'est que trop justifiée, combien sont rares les hommes de bonne foi qui cherchent à jouer le rôle de médiateur entre les deux classes et qui voudraient, en tout, maintenir et sauvegarder pour tous des droits imprescriptibles et sacrés.

C'est ce rôle que serait appelé à jouer l'ingénieur social... Les renseignements que le *Figaro* nous donne sur ce personnage sont insuffisamment complets. Nous pouvons néanmoins juger dès à présent qu'il devrait être à la fois une sorte d'arbitre et de conseil, un intermédiaire entre l'employeur et l'employé, l'avocat, selon les circonstances, de l'un et de l'autre.

L'industriel hollandais qui tente ce curieux essai pense que l'ingénieur social ne devrait point s'en tenir seulement à cela. Vivant au milieu des ouvriers, il serait leur éducateur. Il irait chez eux, leur enseignerait paternellement et pratiquement à mettre de l'ordre, de la propreté, du confort dans leurs logis, à bien gérer leurs modestes ressources, à apprendre l'art de mettre du soin dans la préparation de leur nourriture, à élever leurs enfants selon les règles d'une hygiène simple et bienfaisante.

Ce programme est gros de besogne. Il est plus gros encore de difficultés. Je conçois bien qu'un ingénieur au courant de toutes les questions de travail puisse démontrer aux ouvriers mineurs ou métallurgistes qu'un directeur de charbonnages ou un maître de forges ne dort pas toujours, derrière les murs de ces châteaux qu'on leur reproche tant, sur un lit de roses, d'un sommeil sans cauchemar. Je le vois moins aisément en état d'apprendre à une ménagère à faire la soupe ou à nettoyer un biberon. Ce sont la pourtant des besognes indispensables. Ce qu'il y a de plus beau dans la politique de Henri IV (qui fut un très grand homme d'État et qui a rêvé le premier une sorte de république ou de confédération des États-Unis d'Europe), c'est d'avoir songé à la poule au pot du dimanche. La cherté du pain, les spéculations sur les blés et les farines ont été pour beaucoup dans les soulèvements populaires, prodromes de la Révolution française.

LA CATASTROPHE DE BLUEFIELDS  
New-York, 25 novembre. — Un nouveau télégramme de Bluefields (Virginie), annonce qu'on a retrouvé les cadavres des huit employés qui étaient descendus inspecter la mine Baby.

ESSAIS D'UN SOUS-MARIN  
New-York, 25 novembre. — Le *Fulton*, nouveau sous-marin, du type *Holland*, a été soumis hier à une très remarquable épreuve. Il est resté plongé quinze heures dans l'eau à une profondeur de quinze mètres et les hommes d'équipage n'ont pas été incommodés. Avant cet essai d'étanchéité, le *Fulton* avait fait six nœuds à l'heure, sous l'eau, avait plongé avec facilité, et avait lancé plusieurs torpilles non chargées atteignant chaque fois le but. Le *Fulton* a 53 pieds de long et on peut s'y tenir facilement debout. Il ira la semaine prochaine de New-York à Washington.

Le jeune X... est en délicatesse avec son tailleur, qui refuse énergiquement de lui livrer, à crédit, un costume neuf. — Pas de costume neuf, déclare-t-il énergiquement. Mais si vous avez des réparations à faire ! — Alors, X..., tirant vivement un bouton de sa poche : — Voici l'écoulement d'un bouton de ce costume !

On a organisé des coopératives et des économats pour céder à prix coûtant les comestibles aux ouvriers. On a construit des maisons à bon marché dont le loyer est minime et dont l'achat est rendu aussi facile que possible. Ces bonnes intentions n'ont point obtenu grand succès et ont été traitées d'infâmes spéculations. Je ne pense pas que de grandes administrations aient eu l'intention de spéculer sur les logements de leurs ouvriers ni sur le vice de la misère, mais je comprends aussi que l'ouvrier n'aime point les casernes uniformes et les denrées administratives. Puis, il faut reconnaître que rien ne vaut la liberté de vivre, d'habiter, d'acheter selon son goût et selon son humeur. Il y a des gens qui acceptent avec reconnaissance d'être déchargés de tous les soins de la vie. C'est un sentiment tout opposé à celui des ouvriers qui ont, avant tout, le culte de l'initiative et la passion de l'indépendance.

Ne nous plaignons point d'un tel état d'âme qui est l'indice de l'énergie et de la volonté. Cette énergie, cette volonté, le rôle de l'ingénieur social est de les guider loyalement, intelligemment. Pour organiser cette éducation sociale et familiale, il faudrait des hommes et des femmes pour ainsi dire parfaits et complets, des âmes ayant l'intelligence du Beau aussi bien que de l'Utile. Un personnel d'un mérite si peu ordinaire ne sera point facile à grouper. Il est à craindre, en plus, que les travailleurs ne le tiennent en suspicion. Les meneurs et les agitateurs ont tellement chargé d'accusations le patronat que le peuple arrive à redouter les conseils de la sagesse et les enseignements qui lui sont offerts pour son bonheur et son bien-être.

S'arrêter à de telles considérations serait une défection de la part des véritables sociologues. Il faut faire tout son devoir. On ne doit jamais désespérer du succès de la cause de la justice et de la concorde. Voilà pourquoi je respecte infiniment les vues du grand industriel hollandais qui vient de créer dans ses établissements la fonction d'ingénieur social, laquelle, bien comprise, bien exercée, rendrait des services immenses aux deux classes dont l'antagonisme se fait mortel.

Edmond DESHAUMES.

## INFORMATIONS

CAPITAINE ITALIEN ACCUSÉ DE TRAHISON  
Rome, 25 novembre. — Un capitaine de la garnison de Plaisance a été démis, il y a quelques jours, de la prison militaire de cette ville.

Il est accusé d'avoir livré des documents secrets à une puissance étrangère.

Depuis quelque temps, on avait remarqué qu'il faisait recopier par un sergent des documents militaires. Les autorités ont procédé à une perquisition dans l'appartement qu'il occupait ; elles ont trouvé des esquisses de plans des forts d'arrêt de la frontière ; le sergent a fait des aveux complets.

INCIDENT ANGLO-FRANÇAIS AU SOUDAN  
Paris, 25 novembre. — Le lieutenant-colonel Péron, commandant les territoires Niger-Tchad, vient d'être rappelé par ordre du ministre des colonies, pour avoir livré aux autorités anglaises de la Nigéria, trois décrets français, qui tiennent le capitaine anglais Kayes, au cours d'une rixe à Argonoum, important marché du Sokoto. Ces trois Français avaient été jugés à Joliba et condamnés à mort.

LES CONGRÉGATIONS  
Paris, 25 novembre. — Le Conseil municipal de Paris a délibéré aujourd'hui sur les demandes d'autorisation des congrégations ; il a adopté, par 39 voix contre 23, l'ordre du jour de M. Galli, favorable à l'autorisation.

AGITATION ANTI-ALLEMANDE A CRACOVIE  
Une dépêche de Cracovie annonce que de violentes manifestations ont été causées par la présence d'un troupe allemand dans un théâtre. La foule a tenté d'envahir le théâtre et il a fallu de grands renforts de troupes et de policiers pour rétablir l'ordre.

D'ailleurs, les manifestations anti-allemandes sont nombreuses en Pologne.

M. Sienkiewicz, l'auteur de *Quo vadis*, vient de publier un chaleureux appel en faveur d'une souscription, au profit des familles des Polonais condamnés par des magistrats prussiens. Lui-même ouvre la liste avec 200 couronnes.

LES TROUBLES D'ATHÈNES  
Athènes, 25 novembre. — Les nouveaux ministres ont prêté serment devant le roi. Un décret suspendant pour 40 jours, les travaux de la Chambre a été promulgué. La matinée a été calme. La question de l'occupation de l'Université est stationnaire.

LA CATASTROPHE DE BLUEFIELDS  
New-York, 25 novembre. — Un nouveau télégramme de Bluefields (Virginie), annonce qu'on a retrouvé les cadavres des huit employés qui étaient descendus inspecter la mine Baby.

ESSAIS D'UN SOUS-MARIN  
New-York, 25 novembre. — Le *Fulton*, nouveau sous-marin, du type *Holland*, a été soumis hier à une très remarquable épreuve. Il est resté plongé quinze heures dans l'eau à une profondeur de quinze mètres et les hommes d'équipage n'ont pas été incommodés. Avant cet essai d'étanchéité, le *Fulton* avait fait six nœuds à l'heure, sous l'eau, avait plongé avec facilité, et avait lancé plusieurs torpilles non chargées atteignant chaque fois le but. Le *Fulton* a 53 pieds de long et on peut s'y tenir facilement debout. Il ira la semaine prochaine de New-York à Washington.

CHOSSES & AUTRES  
Sur le quel d'une gare, entre une brave paysanne et un paysan.  
— Vous ne pourriez pas m'indiquer mon train, s'il vous plaît, monsieur ?  
— Mais, madame, où aller-vous ?  
— Oh ! ce n'est pas la peine que je vous le dise, vous ne connaissez pas le pays.

Elle est reprise à quatre heures et demi.

M. Klotz, à l'article 1er, disant que le montant de l'emprunt sera de 265 millions, propose un amendement le réduisant à 185 millions.

M. de Mux. — Il me paraît impossible de voter sur l'article 1er, avant de savoir quel est l'objet de l'emprunt sur le nouvel article 3, de la Commission, qui exclut certains personnels du droit à l'indemnité. Je lui demande de nous le faire connaître. (Applaudissements à droite ; bruit.)

M. WALDECK-ROUSSEAU, président du Conseil. — La question posée au Gouvernement est celle de savoir si l'on entend établir des distinctions entre les divers indemnités. Le Gouvernement s'est déjà prononcé sur ce point. Il a cru faire l'extremisme qui lui était imposé du droit de procéder au refus de distinguer entre les protégés.

M. CHARLES BERNARD. — Vous êtes un Gouvernement de « distinction ». (Très bien, très bien ; protestations.)

M. WALDECK-ROUSSEAU. — En agissant ainsi, le Gouvernement se place au point de vue, non des protégés, mais de son protectorat lui-même. (Très bien, très bien.) Il se conforme à la conduite de tous les ministères, depuis celui de M. (Globe jusqu'à celui de MM. Bourgeois et Bressonnet, mais il y a des moments, des heures, où l'on doit considérer, non pas seulement les devoirs, mais aussi les droits du protectorat ; nous sommes résolus à assumer la responsabilité des uns et des autres. Le mot de protection à un corollaire nécessaire, c'est la subordination. (Approuvements à gauche.) L'honorable M. Cochin, et l'honorable M. Millevoye ont déclaré qu'ils ne voteraient pas l'emprunt, parce que le Gouvernement n'avait pas leur confiance ; le Gouvernement n'est ni démis, ni affligé de ce fait. L'honorable M. Cochin et Millevoye peuvent rester fidèles à leur opposition, le Gouvernement restera fidèle à sa politique. (Applaudissements à gauche.) à celle qui a toujours approuvée la majorité républicaine.

M. COCHIN. — Le point de vue de gauche ou celle de droite ? (Bruit ; longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. — On propose deux chiffres de l'emprunt : 265 et 185 millions ; je mets aux voix le chiffre le plus élevé qui est celui du Gouvernement et de la Commission.

Le scrutin est très animé ; la courte déclaration du Président du Conseil a produit une assez forte impression. Le Président proclame les résultats : Voix, 514 ; majorité absolue, 273 ; pour, 296 ; contre, 218. Le chiffre de 265 millions est adopté.

La motion Pelletan  
Le Président dit qu'il a reçu de MM. Pelletan, Sembat et Viviani, une motion tendant à inviter le Gouvernement à communiquer à la Commission du budget, le rapport du général Voyron, daté du 1er février 1901.

M. PELLETAN. — Je prie de réclamer ce document qui atteste des faits que tout le monde connaît aujourd'hui. Il s'agit d'un rapport provoqué par les débats mêmes de la Chambre. Il décharge, en grande partie, nos soldats des accusations dont ils avaient été l'objet, mais il révèle la responsabilité de certaines personnalités ; ce document n'est pas une correspondance, c'est un rapport ; il est indispensable que des personnalités qui n'avaient pas exposé leur opinion au lieu où il est venu, derrière les solives, le lissent au passage. Ces faits ont eu pendant un long temps d'ailleurs des indemnités, il est bien légitime de s'assurer que ceux qui récemment ne se sont pas déjà payés eux-mêmes. (Applaudissements à l'extrême gauche.) M. LE PRÉSIDENT. — Le rapport, des renseignements que le général Voyron était confidentiel, que le communiqué à la Commission du budget, c'était le communiqué à la Chambre ; mais les secrets les plus graves ont été livrés à la Commission du budget.

M. RAYMOND. — J'ai en l'honneur d'être rapporteur du budget de la guerre ; je n'ai jamais reçu de rapport confidentiel.

M. PELLETAN. — Vous êtes le seul dans ce cas ; vous avez cependant connu l'état complet des approvisionnements de guerre, qui est communiqué tous les ans ; s'il y a dans le rapport Voyron des parties dangereuses, la Commission ne les publiera certainement pas ; la vérité est qu'il y a, dans le rapport, des renseignements sur la publication antérieure, non à la France, mais à certains personnalités. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Le Gouvernement a fait saisir, à Marseille, certains bagages qui s'élevaient en Chine ; tout le monde a applaudi à cette mesure ; mais alors pourquoi deux solives et deux mesures ? Je demande de permettre la communication qu'on lui demande. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche ; agitation croissante.)

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La Chambre a déjà repoussé la motion de M. Guieysse, demandant communication de certains documents. M. Pelletan vient, à son tour, demander que le rapport lui-même soit remis à la Commission du budget ; le Gouvernement a dit que la Commission de contrôle aura entre les mains tous les documents pouvant éclairer, soit les responsabilités, soit les comptes ; mais il ne peut publier un rapport confidentiel ; ce serait contraire à son devoir de gouvernement. (Approuvements ; rumeurs prolongées.)

M. PELLETAN. — Il le fait tous les jours.

M. LAMIES. — Ça nous intéresse de savoir comment ce rapport confidentiel est communiqué de nos collègues. (Très bien, très bien ; bruit.)

La Chambre est de plus en plus houleuse.

M. SEMBAT parle dans le même sens que M. Pelletan.

Le pays, dit-il, a intérêt à connaître sous la signature du général Voyron ce qui s'est passé à Pékin. D'ailleurs, je ne révoque de publier sous ma responsabilité personnelle, les documents du rapport dont j'ai eu connaissance. (Reclamations ; bruit prolongé.)

M. CHARLES BERNARD. — Vous connaissez donc les documents ?

M. SEMBAT. — Oui, je les connais. (Manifestations diverses ; vive agitation.) Le cabinet, qui compte dans son sein des hommes qui, autrefois, ont publié des documents secrets, pour le bien du parti socialiste, ne doit pas s'étonner que l'on s'arrête à ces choses. (Cris : Mieux ! Mieux !)

M. Ribot dit que lorsqu'un gouvernement juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la France, de publier un document, on doit le suivre.

Mais M. Sembat a dit qu'il avait en communication de certains parties du rapport. Comment ? M. le Président du Conseil a déclaré qu'il l'ignorait. Cela ne suffit pas. Il y a là une chose qui gêne. (Mouvements.) M. Sembat a dit que la présence, dans le Cabinet, d'hommes qui autrefois ont publié des documents secrets, suffisait pour expliquer son acte. (Bruit à l'extrême gauche.) (Ces phrases ont été dites par les membres du Gouvernement.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL a dit que le devoir rigoureux d'indiquer la personne qui a commis cette indiscrétion et de prendre des mesures. (Vifs applaudissements à gauche.) Est-elle due à la complaisance d'un membre du Gouvernement ? Est-elle due à un officier ou à un fonctionnaire ? (Cris : Non ! Non ! Non !)

L'extrême-gauche conspu violemment l'orateur.

M. RIBOT. — La Commission, présidée par M. Vallès, a déclaré que l'honorable M. Pelletan n'a rien à se reprocher. (Salves d'applaudissements au centre.)

M. ROYNET. — J'ai jamais dit ça. (Bruit.)

M. RIBOT. — Si le Gouvernement était dans l'impossibilité de répondre ce serait un manque de plus de l'honneur que qu'il tend à introduire dans toutes les administrations. (Applaudissements répétés au centre et à droite ; émotion prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si autorité que soit le Gouvernement ne les a pas eût été pour faire son devoir. Dès que l'indiscrétion a été commise, le Gouvernement a ouvert une enquête ; elle est sur le point d'aboutir, et si elle aboutit, le Gouvernement montrera qu'il n'a pas deux poids et deux mesures pour les officiers qui manquent à leur devoir. (Applaudissements à gauche ; émotion prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de résolution de MM. Ribot, Sembat, Pelletan, et Viviani, tendant à inviter le ministre de la marine à communiquer à la Commission du budget le rapport du général Voyron.

Le scrutin est très animé, mais le résultat ne fait aucun doute. Le Président proclame les résultats suivants : Voix, 500 ; majorité absolue, 251 ; pour, 107 ; contre, 403. La motion est repoussée.

Une motion de M. de Ramel est repoussée et l'article 1er est adopté.

La séance est levée à sept heures. Demain, séance à neuf heures du matin.

## LES MINEURS

### LA QUESTION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

Nous en avons fini avec les grèves partielles, mais la question de la grève générale reste toujours ouverte et il est incontestable que la procédure employée par la Chambre, si elle permet de reculer la solution de cette question, n'est point de nature à empêcher le quart d'heure de Rabelais du sonnet. Peut-être sommes-nous au calme pour le moment, afin de mieux sauter plus tard.

Puisque nous sommes les mineurs ont maintenant repris le travail, on peut leur faire observer que, dans ce grave problème du charbon, ils ne sont pas les seuls en cause et qu'à côté des extracteurs, il y a les consommateurs. Si les premiers sont des milliers et très intéressants, les seconds sont des millions et non moins intéressants ; ils comprennent notamment ces innombrables phalanges d'ouvriers des villes, dont le sort et les salaires ne valent certainement pas ceux des travailleurs des houillères et qui méritent cependant qu'on pense à eux.

Le prix du charbon et l'industrie  
Dans cet ordre d'idées, nous croyons devoir reproduire la lettre que l'Union des syndicats textiles vient d'adresser au président de la Commission parlementaire du travail :

Monsieur le président,  
L'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, qui représente quarante syndicats de filateurs, tisseurs, teinturiers et apprêteurs (Lyons, Nord, Lille, Roubaix, Fournies, Est, Normandie, Reims, Troyes, Sedan, Lyon, Saint-Etienne, Roanne, etc., etc.), se permet d'attirer l'attention de la Commission parlementaire du travail sur la situation qui résulte pour ses adhérents de toute augmentation du prix du charbon.

La hausse est, pour nos industries, une matière première universelle d'un coût déjà trop élevé. Toute augmentation du prix de la tonne excroît sur nos revenus, et par suite sur nos débouchés, une dangereuse répercussion.

Nous prions donc respectueusement la Commission parlementaire de vouloir bien examiner la question de la réglementation du travail minier, non seulement au point de vue des intérêts directs (les 180.000 ouvriers mineurs), mais aussi au point de vue de l'intérêt indirect de nos industries textiles, où les ouvriers atteignent à plus de neuf cent mille.

C'est à cet égard, monsieur le président, l'assurance de notre haute considération.

Dans le Nord  
Le travail au complet  
C'est vraisemblablement le dernier jour où nous aurons besoin de noter la rubrique de la grève générale.

Comme nous le faisons prévoir, les décentes ont été au complet, lundi matin, si ce n'est quelques mineurs qui, ayant trop fêté le dimanche, ont coutume de prolonger, pour le Saint-Lundi, la célébration du repos dominical.

Dans toutes les fosses, les descentes ont été normales et la Compagnie d'Anzin a cessé de restreindre la circulation des marignans et des présents que nous avons publiés ces jours derniers.

Une manifestation à Denain  
Un certain nombre d'ouvriers cependant n'ont pas recommencé lundi matin. En effet, pendant les huit jours de grève, certains parties des puits ont dû être abandonnés complètement, des éboulements se sont produits et il faut attendre que les galeries soient remises en état. Les ouvriers qui n'ont pu, par suite de cette impossibilité matérielle, descendre lundi, étaient, pour la région de Denain, 100 environ ; ils se sont réunis en cortège et ont parcouru à partir du nord de la Ville en chantant la *Carmanole* et l'*Internationale*.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ils ont dansé une ronde autour d'un manche à balai auquel ils avaient attaché un cerceau rouge, de façon à former tant bien que mal une sorte de drapeau. Cet emblème a été confié par la police, mais rendu peu après, lorsque les manifestants se furent dispersés. Pour le moment, la grève est terminée aussi bien à Marly qu'à Anzin, et, dans les autres Compagnies, on se prépare à la Sainte-Barbe avec un redoublement d'effort.

Pas de renvoi  
M. de Forcade, secrétaire de la Compagnie d'Anzin, a fait à un de nos confrères, qui l'interrogeait, la déclaration suivante :

« La Compagnie a décidé de ne renvoyer aucun gréviste. Nous n'aimons ni accepter ni repousser, nous condamnons pour entraver à la liberté du travail. C'est une règle chez nous de ne pas reprendre des ouvriers condamnés. Je ne crois pas d'ailleurs que l'agitation soit terminée. Malheureusement, avant, par sans doute, nous verrons le mouvement recommencer. »

Le retrait des troupes  
M. Milletot, sous-préfet de Valenciennes, a dit à un de nos confrères parisiens que le lieutenant d'Anzin avait reçu des instructions du gouvernement relativement au retrait des troupes :

« Par mesure, a répondu M. Milletot, mais il est probable que l'effectif actuel ne sera pas maintenu et que je vais recevoir des instructions en ce sens. »

Les cabarettiers  
Il n'y a eu dimanche à Denain aucune autre réunion que celle tenue par les cabarettiers, auxquels devaient être annoncées les conclusions de la réponse de M. le préfet du Nord à la pétition qu'ils lui avaient adressée pour lui demander de modifier son arrêté concernant les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets.

MM. les maires de Valenciennes, d'Anzin, de Saint-Vaast-la-Haut, avaient écrit dans le même sens au préfet du Nord et avaient reçu du sous-préfet de Valenciennes, la réponse suivante :

« J'ai transmis à M. le préfet les propositions demandant le retrait ou la modification de son arrêté du 22 octobre, concernant les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets de boissons. M. le préfet regrette que l'intérêt commercial des cabarettiers ne soit pas d'accord avec le devoir qu'il a de veiller à l'ordre et à la sécurité publique, mais il ne peut donner satisfaction aux vœux exprimés. Si l'examen des cas particuliers était consenti, l'exception serait complètement soustraite à la règle et l'arrêté doit être excusé dans sa teneur, là où il est plus. »

Quarante délégués à peine étaient présents dans la salle de la mairie de Denain, lorsque la séance fut déclarée ouverte. Après avoir appris la réponse du préfet, certains proposèrent d'envoyer une députation à la préfecture.

C'en fut assez ; la plupart, craignant sans doute d'être nommés délégués, trouvèrent une excuse pour sortir et la réunion prit fin.

D'autre part, le comité de la chambre syndicale des débitants de boissons de Valenciennes a décidé de se réunir le 25 novembre, à huit heures et demi du soir, pour examiner les résolutions à adopter, afin d'obtenir de M. le préfet du Nord, qu'il donne satisfaction aux légitimes réclamations des débitants de boissons.

Dans le Pas-de-Calais  
La fin de la grève  
Lundi matin, tous les mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, comme ceux du Nord, ont repris le chemin de la mine, et le nombre des absents est même moins élevé que les autres lundis, plusieurs